



Litiges avec un ancien bailleur

Par **lilas**, le **03/05/2010 à 23:50**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir vos conseils sur le problème suivant.

Mes parents, locataires d'un logement social ont fait une demande de déménagement pendant **des années** espérant trouver un appartement plus grand pour leur famille nombreuse. Leur bailleur à l'époque (la SAGI) avait été incapable de donner suite à leur demande et lorsque finalement mes parents reçoivent une réponse positive, elle émane d'un autre bailleur social. Problème: l'appartement est à prendre de suite. Ce qui allait à l'encontre des 3 mois de préavis imposés par la SAGI. Le nouveau bailleur social nous invite donc à discuter avec la Sagi.

La sagi consciente (?) de ne pouvoir donner suite à notre demande d'un plus grand logement, accepte de faire un geste et d'oublier les 3 mois de préavis. (Il était clair pour mes parents que sans cet accord, et vu leur possibilités financières, ils n'auraient pu accepter la nouvelle offre de logement).

Le déménagement s'ensuivit, l'Etat des lieux à été établi, les clés rendus.

Une fois installés dans le nouvel appartement, nous recevons du courrier de la SAGI, nous demandant de payer les loyers impayés (correspondant donc au préavis). Nous avons beau leur avoir expliqué qu'un accord oral avait été passé au préalable, ils nous demandent à présent de prouver nos dires (chose que nous ne pouvons faire : mes parents, peu courant des lois en vigueur n'ont pas demandé d'accord écrit.)

Notre dossier a été transmis entretemps à la société HOIST, qui se charge de nous relancer

des mises en demeure et une obligation de payer.

Il y a quelque jours encore, je me suis rendu dans les locaux de la SAGI (rue des vins de France, adresse mentionnée sur les mises en demeure adressé par la société HOIST) afin de parler à un responsable, pour essayer de résoudre cette affaire au mieux.

On a pas jugé bon de me recevoir, je n'ai pas passé l'accueil, pire encore, l'adresse d'un autre bureau de la SAGI m'a été communiquée ainsi que leur numéro de téléphone. Je n'ai pas jugé bon quitter les lieux sans pouvoir joindre ce bureau par tel. En vain, comme une hôtesse d'accueil me l'a confirmée, le numéro était bidon. A force de persévérance, et 2h plus tard une responsable a bien voulu me parler via le poste d'une employée de la réception, pour m'énoncer ce que nous savons déjà : prouver nos dires ou payer la somme soit disant due ! Que pouvons nous faire ? Quels sont les recours possibles ?

En vous remerciant sincèrement